et Leonino, de MM. et Mmes Maurice Ep[illegible] [illegible]mbert, Sasson, etc.

Deux discours ont été prononcés par le grand rabbin de France, M. Zadoc Kahn, et par le grand-rabbin de Paris, M. Dreyfuss.

L'orgue était tenu par M. Devillers. Les violons de l'Opéra, sous la direction de M. Franck, harpiste solo de l'Opéra, accompagnaient les chœurs d'hommes et d'enfants.

Le ténor Warmbrodt et le baryton Auguez ont chanté le duo « Leel-Elim-Hodon ».

Une foule de plusieurs centaines de personnes, maintenue par un cordon d'agents, a stationné pendant la cérémonie, rue de la Victoire.

Au ministère de la marine

Paris, 6 mai. — On parle du rétablissement de la direction du personnel au ministère de la marine, direction que supprima M. Lockroy. Le contre-amiral Roustan serait de nouveau titulaire de ce poste.

D'autre part, l'inspecteur des finances Lemichon, nommé par M. Lockroy à la direction de la comptabilité générale, serait remplacé par M. Le Moign, inspecteur adjoint.

Les élections municipales

Paris, 6 mai. — Le ministre de l'intérieur ne pourra faire connaître les résultats d'ensemble des élections, tant pour les chefs-lieux de canton que pour les petites communes de France par tableaux d'ensemble, qu'au commencement de la semaine prochaine.

Fort-de-France, 6 mai. — Les élections à la Martinique ont eu lieu sans incident. A Fort-de-France et à Saint-Pierre, il y a ballottage. La liste Depraye semble néanmoins assurée du succès.

Le miracle de saint Janvier

Le miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier, patron de Naples, s'opère à deux époques de l'année: durant l'octave de la fête patronale, qui commence le 19 septembre, et pendant l'octave de l'invention de la Sainte-Croix. A l'occasion de cette dernière fête, il y a procession des reliques de la cathédrale de Saint Janvier à l'église de Santa-Chiara. La cérémonie a eu lieu dimanche dernier au milieu d'une affluence énorme, mais le miracle ne s'est opéré qu'après une heure un quart de prières.

Parmi les témoins du miracle figure la Grande-Duchesse de Mecklembourg, qui appartient à la religion schismatique.

Un pendu par... métier

Un Marseillais vient de se pendre, à Paris, au café-concert de Duclerc, pour gagner quelque argent. Il restera pendu treize jours.

Volontiers il divise son temps par fractions *militaires*.

C'est en demeurant vingt-huit jours immobile sur une colonne, qu'il a commencé sa fortune.

Il l'a continuée, avant sa pendaison, en se faisant crucifier pour un certain laps.

Et, plus tard, quand on l'aura dépendu, il se complètera un petit capital de réserve pour ses vieux jours en restant enseveli et enterré durant une année environ.

Cette manière de gagner sa vie, en la risquant, relève sans conteste de l'originalité sinon de la folie.

Un savant aliéniste consulté prétend que ce mode de faire ses treize jours, suspendu dans l'espace puant d'un café, sous le crochet d'une poulie, range mon homme parmi les maniaques traités dans son service.

L'état du cardinal Galimberti

Rome, 6 mai. — L'état du cardinal Galimberti a empiré de nouveau, et on craint de plus en plus une issue fatale.

Le bourgmestre de Vienne

Vienne, 6 mai. — M. Strobach, démocrate chrétien, a été élu premier bourgmestre de Vienne par 94 voix contre 42. Il a déclaré accepter l'élection et a ajouté qu'il céderait la place à M. Lueger, dès que le moment en serait venu.

Il a fait ressortir le caractère allemand de Vienne et l'indépendance de la capitale de l'Empire à tous les points de vue. Il a dit, en outre, qu'il était nécessaire de faire valoir les droits du peuple chrétien.

L'élection de M. Strobach doit être sanctionnée par l'empereur; mais cette sanction ne fait aucun doute puisque c'est sur la demande même de l'empereur que M. Lueger a cédé la place à M. Strobach.

Le discours de celui-ci n'a donné lieu à aucun incident.

Le choléra en Egypte

Londres, 6 mai. — Le *Standard* apprend du Caire que l'épidémie cholérique augmente.

A Alexandrie on a constaté hier 17 cas nouveaux et 11 décès.

Tremblements de terre dans la République de l'Equateur. — Une ville détruite. — Cent victimes.

Buenos-Ayres, 6 mai. — Des secousses de tremblement de terre se sont produites dans l'Equateur. La ville de Portoviejo a été détruite; il y a une centaine de victimes.

Au Transvaal

Londres, 6 mai. — Le *Diggers News* reçoit de son correspondant à Johannesburg la dépêche suivante, datée d'hier :

« Je suis autorisé à déclarer que les sentences prononcées contre les chefs du comité de réformes seront réduites à une légère amende sans emprisonnement ou bannissement.

» On assure que M. Cecil Rhodes a remis sa démission entre les mains des directeurs de la *Chartered Company*. Ceux-ci délibèrent actuellement sur la situation. Aucune décision n'est encore prise. »

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
		Roubaix. Mercredi 6 mai 1896.	
3 heure soir.	16° au-dessus	778 m/m	Beau temps
5 » »	15° »	778 m/m	»
9 » »	9° au-dessus	778 m/m	»
		Jeudi 7 mai 1896.	
Minuit	9° au-dessus	778 m/m	Beau temps
1 heure matin	9° »	778 m/m	»
2 heures »	9° »	778 m/m	»

Paris. — Mercredi 4 mai 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Le baromètre baisse dans le sud-ouest et le nord-est du continent. L'aire de fortes pressions qui occupe à peu près la même position qu'hier, s'est un peu étendue vers l'est et le minimum du sud-ouest de la Russie disparaît vers le nord. Le vent est faible du N.-E. et la mer tranquille sur toutes nos côtes. Des pluies sont tombées sur l'Allemagne et l'ouest des îles-Britanniques. En France, on n'a recueilli que 12 mm. d'eau à Gap, 14 à Cherbourg. 1 à Brest. Deux fortes secousses de tremblement de terre ont eu lieu hier soir au pic du Midi.

La température est en hausse sur toute l'Europe. Elle était ce matin de 2° à Uléaborg, 8 à Paris, 13 à Biarritz et Moscou, 18 à Barcelone. On notait : — 1° au puy de Dôme, — 0° au mont Ventoux, — 5° au pic du Midi. En France, le temps beau et doux. A Paris, hier, l'après-midi, beau temps. Moyenne d'hier, 9 mai, 11°, inférieure de 4°3 à la normale. Depuis hier midi, température max. : 17°6 : min. de ce matin : 4°3. Température à sept heures du matin : 766 mm. 8. A la tour Eiffel, max. 11°9; min. : 4°8.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'affichage des résultats des élections du 3 mai. — Les résultats des élections municipales du 3 mai dernier, ont été affichés, mercredi matin, à la porte d'entrée de l'Hôtel-de-Ville.

Le départ des gendarmes étrangers. — Les trente gendarmes à cheval, venus à Roubaix à l'occasion du 1er mai et des élections municipales et qui appartenaient à diverses brigades de la 1re légion, ont quitté notre ville mercredi dans l'après-midi.

Faux bruit de la mort de M. Jules Guesde. — Le bruit a couru, mercredi, à Roubaix, que M. Jules Guesde était mort.

Un de nos correspondants particuliers, de Paris, à qui nous avons demandé de nous fixer à ce sujet, nous télégraphie qu'il a vu, vers six heures du soir, M. Chauvin, député, et que celui-ci a démenti la nouvelle de la mort du député collectiviste de Roubaix. M. Chauvin a ajouté qu'il avait reçu, une heure auparavant, un télégramme de M. Jules Guesde, et que l'état de ce dernier laisse toujours beaucoup à désirer.

Syndicat mixte de l'industrie roubaisienne. — Les Syndics employés, constitués en Comité d'études sociales, se réuniront, le vendredi 8 mai, à 8 heures précises du soir, au n° 22 de la rue de la Paix.

La grève des ouvriers fleurs. — Chez MM. Mille, filateur, rue d'Alger, et Réquillart-Scrive, au Beau-Chêne, les ouvriers ne se sont pas présentés mercredi. La situation reste la même.

Une grève de tisserands. — Un certain nombre d'ouvriers tisserands occupés chez MM. Emile et Paul Toulemonde s'étaient mis en grève; beaucoup ont repris le travail hier matin. Quelques autres ont préféré retirer leurs livrets.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP**, rue du Bois, 13, à Roubaix et dans les dépôts succursales. (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page*).

Un accident dans un peignage. — Le peignage de MM. Allart et Cie, Grande-Rue, a été mardi soir le théâtre d'un pénible accident : une jeune fille, Mlle Zoé Favrelle, peigneuse, a eu la main gauche prise et mutilée dans son métier. Elle a reçu les premiers soins de M. le docteur Prouvost, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu, mercredi matin.

Un accident de voiture, Grande-Rue. — Les frères Fortuné et Albert Stacker, âgés de 7 et 10 ans, passant Grande-Rue, mercredi matin, vers dix heures, ont été renversés par la voiture de M. Jules Lalmand, faisant le service des voyageurs de Roubaix à Herseaux.

Fort heureusement, les enfants en furent quittes pour quelques égratignures sans importance.

Les deux frères, après avoir reçu les premiers soins du docteur Rousseau, ont été reconduits chez leurs parents, rue d'Alger.

Une arrestation pour vol. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Lille, les agents de sûreté Cuvelier et Castelain ont procédé, mercredi après-midi, à cinq heures, rue Sainte-Elisabeth, à l'arrestation d'une fille soumise, Joséphine Lemaire, âgée de 28 ans, inculpée de complicité de vol et d'outrage public à la pudeur.

Une foule considérable ne cesse de stationner devant les magasins de bicyclettes anglaises de M. Henri Dulat, 16, Boulevard de Paris. Les acheteurs sont nombreux, aussi les amateurs sont engagés à se presser.

MESSIEURS les créanciers de l'Union Sociale et Patriotique sont instamment priés de se présenter aujourd'hui jeudi, toute la journée, chez M. Alfred Roussel, rue Saint-Jean, 155, qui est chargé d'acquitter leurs factures. 6127

Croix. — M. Monton, instituteur-adjoint à l'école de Croix (centre), est nommé dans l'arrondissement de Dunkerque.

— *Exploits d'un nouvel élu.* — Dans la soirée du 4 mai, vers neuf heures du soir, un rassemblement s'était formé en face de l'estaminet de M. Haguette, rue de Belfort. A la suite d'une discussion entre M. Alphonse Bailleul, nommé conseiller municipal dimanche, et un autre consommateur, M. Evariste Willemet, habitant rue de Belfort, le nouvel élu s'est livré à des voies de faits sur ce dernier qui a reçu, sur le visage, plusieurs coups de poing. Une plainte a été déposée et M. Seguin, commissaire de police a commencé une enquête.

Wasquehal. — *Une singulière disparition.* — M. Gustave Lemaire, charpentier, avait déposé, en face de son habitation, un corps de puits qui devait être placé prochainement. Mardi, il s'aperçut que cette charpente, d'une valeur de 35 fr., avait disparu.

M. Lemaire a déposé, mercredi matin, une plainte à M. Seguin, commissaire de police à Croix, qui a commencé une enquête. Deux gamins ont été vus jouant avec ce corps de puits; ils seront entendus aujourd'hui.

— *Nécrologie.* — On annonce la mort, dans sa soixante-septième année, de Mme Jean-Baptiste Libbrecht, née Elisa-Joseph Pennel. Les funérailles auront lieu le samedi 9 mai, à neuf heures et demie, en l'église de Wasquehal.

Communications

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE « Les Prévoyants du Tilleul ». — MM. les sociétaires sont invités à assister à la réunion mensuelle, jeudi 7 mai, à 8 heures et demie du soir, au local, chez M. Noël Decrauzat, brasserie des rues de Ma Campagne et du Tilleul. Ordre du jour : 1° Cotisations; 2. Banquet, date à fixer; 3. Questions diverses.

SOCIÉTÉ DES ÉCONOMES « Les Economes du Moulin ». — Samedi 9 mai, réunion mensuelle au local, chez M. Renard-Senneville, boulevard Gambetta.

HUILE D'OLIVES SURFINE (garantie pure, non fruitée). En flacons d'origine, cachetés : Ed. Sanlelli et Cie, Marseille. Le litre, 2,50. Dépôt : Pharmacie Delabaere, 84, rue d'Inkermann. 3020—11350

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REIXOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LA PUBLICITÉ
Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure.....
Ce que durent les roses,
L'espace d'un matin.....
L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Les funérailles de M. Paul Dubrule. — A voir la foule qui se pressait, mercredi, aux funérailles de M. Paul Dubrule, on pouvait se rendre compte de quelle haute estime on tenait ici le regretté défunt.

Nous voyons dans l'assistance les représentants du commerce et de l'industrie de la ville et des environs. Remarqué plus particulièrement MM. Emile Barrois et Maurice Six, conseillers généraux, Henry Ternynck, président du Tribunal de commerce de Roubaix, Georges Motte, secrétaire de la Chambre de commerce de Roubaix, Mathelin, directeur de l'usine de Fives, Varrasse-Bourgois, ancien maire de Mouvaux, J.-B. Lepers, Cornille, etc.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Désiré Leurent, président du Tribunal de commerce; Eugène Jourdain, président de la Chambre de commerce; Guenot, filateur de coton, et Renaux, filateur à Sechin, anciens condisciples du défunt à l'école de Châlons; Louis Lerouxlamourette et Jean Flipo-Desurmont.

Le cercueil, sur lequel était placée la toge du défunt, était immédiatement suivi par le Tribunal, en robe, les membres de la Chambre de commerce et une importante délégation des anciens élèves des écoles nationales des Arts et Métiers.

Le deuil était conduit par M. Paul Dubrule, fils et par M. le docteur Brunet.

C'est à l'église St-François d'Assise que la cérémonie religieuse a eu lieu : M. l'abbé Arnould, curé de la paroisse, officiait.

Les chants ont été exécutés par la maîtrise : à noter un *Pie Jesu* dit avec beaucoup de sentiment par un soliste de la section chorale.

L'offrande s'est prolongée jusqu'à la fin de la messe tant l'assistance était nombreuse.

La dépouille mortelle de M. Paul Dubrule a été inhumée dans un caveau de famille au cimetière de Mouvaux.

Trois discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Dériré Laurent, président du Tribunal de commerce, Eugène Jourdain, président de la Chambre de commerce, et C. Mouchel, ingénieur, président du groupe régional du Nord des anciens élèves des Ecoles nationales d'arts et Métiers.

Nous reproduisons ces discours :

Discours de M. Leurent

« Messieurs, ce n'est pas seulement pour me conformer aux traditions de notre compagnie que je viens rendre un hommage solennel à la mémoire de M. Paul Dubrulle, premier juge au tribunal de commerce de Tourcoing.

» Ne croyez pas plutôt l'interprète de la reconnaissance de toute la ville en faisant l'éloge d'un collègue qui a donné son intelligence, son expérience, son dévouement à la chose publique, qui dans sa modestie ne désirait d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli et l'honneur d'avoir été utile à ses concitoyens.

» Paul Dubrule est né à Tourcoing, le 29 mars 1829.

» A l'âge de 15 ans, il était reçu, après un brillant examen, élève de cette ancienne école de Châlons qui a donné à Roubaix et Tourcoing deux hommes également remarquables, et dont la perte a été comme un deuil public, Deltombe et Vinchon.

» Au sortir de l'école en 1847, il faisait un stage et complétait son éducation dans des établissements de construction en Angleterre, il prenait ensuite la direction des ateliers de son père rue du Pouilly.

» Doué d'une rare intelligence, il comprit l'un des premiers le rôle important que devait jouer le peignage mécanique de la laine dans le développement du négoce et de l'industrie de notre région. En 1863, il s'associait avec M. Gaspard Desurmont et créait le premier peignage de ce genre dans notre ville.

» Vous savez tous le développement que prit cet établissement quand il fut installé rue de Guisnes.

» Il ne m'appartient pas de le suivre dans sa carrière industrielle, mais j'aime à constater combien on tit toujours été bienveillantes, sympathiques et réciproquement affectueuses les relations qui ont existé entre lui et ses ouvriers, je n'en veux pour preuve que les larmes abondantes versées par plusieurs d'entr'eux en apprenant sa mort. C'est dans de telles relations entre les classes dirigeantes et les ouvriers que peut se rencontrer la meilleure solution des problèmes qui préoccupent notre époque.

» Il mit toujours son expérience des affaires et de l'industrie à la disposition de ses concitoyens, il recevait avec empressement et avec bonté les personnes de toutes conditions qui avaient recours à ses conseils et lis sont nombreux les les employés ou chefs de maison qui lui doivent leur situation.

» Pour rendre service M. Dubrule ne reculait devant aucune démarche, devant aucun sacrifice, les voyages les plus longs et les plus fatigants n'arrêtaient pas son zèle; même dans ses dernières années, malgré l'ébranlement de sa santé, l'amour du bien passait toujours chez lui avant ses intérêts particuliers et ses convenances personnelles.

» Depuis longtemps ses concitoyens l'avaient distingué et appréciant son mérite et son dévouement l'avaient appelé à la Chambre de commerce. Il en fit partie pendant 15 ans, il en fut l'un des membres les plus laborieux; sa compétence était telle que ses questions les plus ardues, les rapports les plus difficiles lui étaient confiés.

» En 1884, les électeurs consulaires lui confièrent le mandat de juge au Tribunal de commerce et son entière foi accueillie par tous ses collègues avec une absolue satisfaction.

» Paul Dubrule était digne de cette noble fonction, il fut à la hauteur des devoirs qu'elle impose, car il avait le culte de la justice et il en remplissait scrupuleusement sa vocation.

» Magistrat toujours bienveillant et consciencieux, Paul Dubrule a consacré à l'accomplissement de son mandat tout ce qu'un travail sérieux peut ajouter à l'expérience, apportant pour chaque affaire, grande ou petite la même attention, le même souci de la vérité, le même caractère conciliant.

» Il avait toujours présent à l'esprit cette pensée que dans les causes les plus ordinaires la fortune et l'honneur peuvent dépendre du jugement qu'il était appelé à prononcer, aussi il usait avec tact et prudence de son esprit de soigneuse investigation de recherches patientes et il ne négligait pas le moindre détail.

» Par la sûreté de ses observations et par l'autorité de ses conseils il parvint souvent à dissiper des causes de malentendu et ameuer un rapprochement toujours désirable entre des adversaires.

» Toujours aussi modéré que ferme dans ses paroles, il avait conquis sur l'esprit de ses collègues un certain ascendant en même temps que toute leur sympathie. A une raison solide, fruit du travail et de l'expérience acquise, la nature avait ajouté un caractère toujours aimable qui faisait le charme de ses relations.

» Interprètes de l'opinion publique, ses collègues, à diverses reprises et avec insistance, le sollicitèrent d'accepter la présidence du Tribunal; ils le savaient bien digne de cette haute fonction qui devait être comme le couronnement d'une longue existence commerciale dignement et honnêtement remplie. Mais Paul Dubrule détourna ses regards de cette dignité, il recherchait l'élévation non dans les titres, mais dans la perfection de ses devoirs consulaires et de ses jugements, et c'est de lui qu'on pouvait dire que l'habiter dans une âme où règne la modestie et où l'ambition n'est pas.

» L'impression si douloureuse que nous avons ressentie à la première nouvelle de sa maladie et quelques jours après de sa mort, nous fait apprécier combien est grande la perte qui frappe sa famille, il était le plus affectueux des pères; tous ceux qui l'entouraient et qui vivaient de sa vie intime lui avaient voué un véritable culte; et à l'affection dont il était entouré s'ajoutait un réel sentiment de vénération.

» Le respect qui s'attache aujourd'hui à la mémoire de Paul Dubrule et tous les témoignages publics de sympathie et de reconnaissance dont il est l'objet adoucirent la douleur de sa veuve et de ses enfants, mais ils ne sauraient les consoler pendant tant d'années de toutes les qualités aimables et sérieuses qui distinguaient cet homme de bien.

» Il laisse le patrimoine le plus noble et le plus enviable et par sa mort si chrétienne les consolations meilleures et véritables.

» Ce n'est pas jusqu'à cette église naissante de Saint-François où il déposait le Paul Dubrule qui fut sa dernière étape avant d'être descendue dans la tombe, qui n'ait pour mission dire à partager notre deuil; n'est-ce pas sous ses auspices que ce gracieux monument s'est achevé? n'est-ce pas à lui qu'il a consacré le suprême effort de son activité et de son dévouement, son dernier voyage à Paris, n'ayant eu d'autre but que de garantir la reconnaissance officielle de cette église.

» Adieu donc, cher et généreux ami. — Dormez en paix le grand sommeil des hommes de bien et des chrétiens.

» Les services nombreux et éminents qui signalent votre carrière à l'attention de vos concitoyens et à l'imitation de vos collègues nous laissent la plus réconfortante des consolations, la confiance que vous avez vu s'ouvrir à vos mérites l'ère de l'éternelle récompense.

» Honoré collègue et excellent ami, adieu! »

Discours de M. Eugène Jourdain

« Messieurs, J'ai la douloureuse mission de venir au nom des membres de la Chambre de Commerce dire un dernier adieu à celui qui fut pendant de longues années notre collègue et notre ami.

» Paul Dubrule, que nous pleurons aujourd'hui, se distingua surtout par les grandes qualités de son cœur.

» Il fut pendant sa trop courte carrière un travailleur infatigable, un homme d'une grande modestie, d'une délicatesse de conscience et d'une sûreté de jugement qui lui valurent l'estime et l'affection de ses concitoyens et de tous ceux qui l'ont connu.

» Né en 1829, il entra de bonne heure à l'école nationale des arts et métiers de Châlons et en sortit en 1847, solidement trempé par des études sérieuses, armé d'une énergie qui ne lui fit jamais défaut, prêt à la lutte pour la vie!

» Son père était alors un modeste constructeur-mécanicien : il lui apporta sans compter le concours de son travail opiniâtre, les connaissances précieuses qu'il avait acquises, et tout le dévouement d'un cœur ardemment épris du sentiment des devoirs envers la famille et de cet esprit de solidarité qui, faisant l'union dans le travail commun, fait la force et assure bientôt le succès.

» Dès sa rentrée de l'école il se mit vaillamment à l'œuvre : de concert avec son père, il augmenta l'importance de l'atelier de la rue des Orphelins, qui fut transféré à la rue du Pouilly. Il partit en Angleterre ; il voulait fortifier par la pratique et par le travail manuel dans les principales maisons de construction les connaissances théoriques qu'il avait puisées à l'école de Châlons.

» Il en revint un mécanicien émérite, un homme du métier!

» L'atelier de construction s'appliqua dès lors plus spécialement à la création des machines préparatoires de la filature et du peignage et ne tarda pas à acquérir une réputation bien méritée.

» En 1863, la famille Desurmont voulut doter Tourcoing d'un peignage de laines important : cherchant un homme compétent pour le diriger, elle jeta les yeux de suite sur Paul Dubrule qu'elle avait su apprécier; et celui-ci, qui voyait les affaires de son père en bonne marche, abandonnant sa place auprès de lui à son frère plus jeune, sorti lui-même récemment de l'école de Châlons, accepta ces propositions et se donna tout entier à cette nouvelle industrie.

» Pendant vingt-cinq années il y consacra toutes les ressources de son intelligence et le travail le plus assidu.

» La prospérité suivit rapidement et bientôt, enfermé dans des limites trop étroites, il érigea de concert avec ses associés l'établissement de la rue de Guisnes, véritable modèle d'une excellente installation, d'une organisation intelligente et pratique.

» Le succès devait s'y affirmer de plus en plus et ce fut une industrie des plus prospères qu'il abandonna en bonnes mains lorsque l'heure de prendre sa retraite et de jouir d'un repos bien mérité lui sembla venue.

» Le repos!... mais il est de ces natures d'élite pour qui le repos n'est qu'un changement de travail!

» Paul Dubrule n'était pas fait pour l'inertie et l'oisiveté.

» Sa santé lui commandait déjà quelques ménagements.

» Après avoir travaillé sans relâche dans l'industrie pour assurer à sa famille une position indépendante, il voulut travailler encore et donner à ses concitoyens et à sa ville natale la part que tout homme d'honneur croit devoir à sa commune haute.

» Il avait réussi dans les affaires : il se croyait imposés par la reconnaissance des obligations et des devoirs.

» Il se donna avec la même ardeur aux affaires publiques.

» Déjà en 1883, ses concitoyens l'appelaient à la Chambre de Commerce. Il accepta ce mandat de grand cœur et il y resta fidèle jusqu'à sa mort.

» Dès son arrivée il s'y fit remarquer par sa compétence dans toutes questions industrielles; il fit partie de toutes les principales commissions désignées pour étudier ces matières et presque toujours chargée la rédaction des rapports, il étudiait souvent ses collègues par la précision, l'impartialité et l'indépendance avec lesquelles il tranchait des problèmes parfois bien délicats.

» En 1885, il étudiait la responsabilité des patrons en cas d'accidents; en 1886 il présentait un remarquable travail sur la même question; il la reprenait en 1891, en 1892, à propos des projets nouveaux soumis à la Chambre des Députés, et cette année encore complétait ces travaux par une nouvelle étude et des conclusions qui enlevaient l'approbation unanime de tous ses collègues.

» Le règlement du travail des enfants, des filles mineures et des adultes en 1885 ; — la question de l'épuration des eaux de l'Espierre en 1886 ; — le privilège des machines industrielles en 1887 ; — le projet de loi sur les syndicats professionnels en 1890 ; — la revision de la loi sur les patentes en 1891 ; — la suppression de l'exemption de l'impôt des portes et fenêtres en 1893 ; — et un grand nombre d'autres questions qui demandaient non seulement des connaissances techniques, mais surtout la longue expérience de l'industriel compétent, ou celle du patron libéral soucieux des intérêts de ses ouvriers, furent pour lui l'occasion de nombreux rapports qui firent grand honneur à notre Chambre de commerce et qui encourageront ses collègues à lui confier des travaux que nous ne lui vîmes jamais refuser.

» Je vous ai montré, Messieurs, ce qu'avait été la somme de travail et de dévouement fournie par Paul Dubrule qui jamais ne s'était lassé.

» Une autre voix plus autorisée que la mienne vous a dit ce qu'il était au tribunal de commerce.

» Il s'y dépensa avec la même ardeur et y porta le même concours dévoué pendant près de douze années.

» Il ne m'appartiendrait pas de vous en parler si je n'avais eu l'heureuse chance de le compter en 1881, lors de ma nomination à la présidence, parmi mes collaborateurs les plus assidus et les plus éclairés.

» Mais ce que je puis proclamer bien haut c'est la modestie admirable de notre collègue; c'est cette vertu qui fit faiblesse lui, malgré les nombreux services rendus à la chose publique, l'homme le plus simple, le plus désintéressé: incapable d'une ambition, d'une gloriole; se reprochant toujours de n'en avoir point fait assez!

» Ce que je ne pourrais assez redire c'est sa bonté, la douceur de son caractère, sa bienveillance à l'égard de tous ses collègues; son amour de la paix, de la conciliation!

» Voilà ce qu'était l'homme public, et voilà aussi ce qu'il a été dans sa famille!

» Elevant ses enfants dans des principes qu'il avait puisés lui-même dans son entourage et ce qu'il avait pu pratiquer toute sa vie, aidé dans cette mission par une excellente et bien digne épouse, il leur donnait journellement la meilleure de toutes les leçons, celle de l'exemple.

» Jamais il ne s'occupa des satisfactions du luxe, souvent bien maladroitement recherchées à notre époque et que sa situation de fortune lui auraient cependant permises.

» Son bonheur était dans la simple et chrétienne de la famille... sa récompense : l'affection et la reconnaissance de ses enfants ; l'estime de ses nombreux amis.

» Glorifions-nous, Messieurs, d'inscrire sur les pages de notre histoire locale des existences aussi bien remplies, des existences que chacun peut envier!

» Que ce souvenir soit aussi un soulagement à la douleur de sa famille si éprouvée; un encouragement à son fils si brusquement privé des conseils affectueux et éclairés de son père bien aimé!

» Adieu, Dubrule, au nom de vos collègues de la Chambre de commerce, adieu!

» Votre souvenir restera chez nous ineffaçable et nous ne doutons pas que la récompense, déjà, soit accordée là-haut à celui qui fut avant tout : l'homme simple et craignant Dieu!»

Discours de M. C. Mouchel

« Messieurs, Au nom de la grande famille que forment les anciens élèves des Ecoles nationales d'arts et métiers, je viens dire un dernier adieu à celui qui fut un de ses membres les plus dévoués, les plus méritants.

» Nous venons d'entendre retracer la carrière industrielle et commerciale si bien, si dignement remplie de Dubrule; on a rappelé les services rendus par lui à ses concitoyens qui l'entouraient de leur estime et de leur affection. Moi, Messieurs, c'est du camarade que je parlerai.

» Paul Dubrule est un enfant de ce pays, préparé à l'Ecole supérieure de Lille : il est entré à l'Ecole de Châlons en 1844 pour en sortir en 1847 avec un prix d'atelier.

» A sa sortie de l'Ecole il revint à l'atelier aux ateliers de son père et depuis il n'a pas cessé, dans toutes les occasions qu'il a pu saisir, d'affirmer son attachement à nos Ecoles, sa sollicitude pour ses camarades.

» En 1869, sur ses vives instances, Vinchon vint le retrouver et c'est après avoir passé quelques mois avec lui qu'il prit place à Roubaix.

» Puis ce fut Doyen qui suivit la même route, puis d'autres et n'aurez encore qu'il aida et posa tant qu'il put.

» En 1857 il fait entrer à l'Ecole de Châlons son frère cadet. En 1859 il accueille nos camarades qui venaient installer Eives et notamment notre vénéré Président d'honneur, M. Mathelin, qui, malgré qu'il soit soufrant à cette heure, il m'a dit : « Dites-moi que vous êtes mon camarade et si sa santé le lui permettait vous dirait ici tout le bien qu'il pense de lui. En 1868 c'est à deux de nos camarades, Deletombe et Grolez, qu'il s'adresse pour reprendre l'établissement de son père et avec son frère il les ménage ni son appui ni ses conseils pour la bonne marche et la bonne direction de cette affaire.

» Quand il était quitter le peignage qu'il avait créé et qu'il dirigea pendant 25 ans, c'est encore à un ancien élève qu'il songea pour le remplacer et si la mort n'avait pas frappé notre regretté Mouchel c'est lui qui tiendrait aujourd'hui la place occupée du reste dignement par son successeur.

» Il n'eut qu'un fils et en fait un élève des arts et métiers; enfin au moment où la mort nous l'enlève il était le chef d'une famille de cinq anciens élèves.

» On peut dire qu'il était vraiment avec nos chères écoles, il en suivait les progrès attentivement, s'intéressait à leurs succès, à leur organisation.

» Son fils élevé avec les mêmes idées, sera son successeur et si l'âge ne lui a pas encore donné l'expérience de son père, il a du moins l'enseignement de son exemple.

» Dans la grande situation qu'il a conquise tant au point de vue social qu'au point de vue industriel, Dubrule n'a jamais oublié son origine, il est resté surtout ancien élève des arts et métiers.

» Il était un ami, un camarade et c'est avec un sentiment de profonde affliction que nous le voyons nous quitter.

» Ces regrets unanimes apporteront, je l'espère, un adoucissement à la douleur de sa famille qui puisera dans ses sentiments religieux cette consolation que l'existence si pure, si droite, si honnête de Dubrule trouvera sa récompense dans la vie future.

» Adieu, cher camarade, Adieu! »

La cérémonie a pris fin vers une heure de l'après-midi.

Les grèves. — Les doubleuses de la filature de MM. Six, rue du Château, ont repris le travail; elles ont accepté le tarif au kilog. proposé par les patrons.

Les ouvriers du peignage de MM. Malard et Cie, rue de Guisnes, sont également rentrés aux conditions anciennes.

Au tissage de M. Sion, rue des Carliers, 15 tisserands ont aussi repris leur travail.

Par contre il s'est déclaré deux nouvelles grèves, dans la journée de mercredi.

1° Chez M. Malfait-Desurmont, rue St-Pierre, 22 rattacheurs qui étaient payés 2 fr. 75 par jour ont demandé une augmentation de 0,25 centimes, avec le maintien des primes.

2° Chez M. Duvillier-Motte, rue des Orphelins, 20 rattacheurs en coton, dont le salaire hebdomadaire était de 16 fr. 50, plus les primes, ont aussi demandé d'être augmentés de 0,25 c.; ce qui porterait également leur semaine à 18 fr.

Dans les autres établissements les grèves continuent.

En résumé on compte encore actuellement, à Tourcoing, 14 grèves totales ou partielles ; ces dernières sont les plus nombreuses.

Déraillement du car électrique. — Mercredi après-midi, vers 2 heures 1/2, le car électrique n° 57 a déraillé au boulevard, aux environs de l'église du Sacré-Cœur. Des pierres avaient été placées, sans doute par des gamins, dans les rainures des deux rails. Il y a eu un retard de près d'un quart d'heure.

Grave accident d'usine — Cet accident, qui s'est produit dans un atelier de construction, a pour unique cause l'imprudence du jeune ouvrier, Victor Hourquin, ajusteur, âgé de 17 ans, demeurant rue du Flocon, qui en a été victime.

Hourquin avait saisi des deux mains une courroie en marche, et il eut les deux pouces broyés sous la poulie.

Le pouce gauche, le moins maltraité, a été gravement contusionné, et l'ongle a été arraché.

Quant au pouce droit, il le docteur Dumont a dû pratiquer l'amputation des deux phalanges.

Vol d'outils de maçon. — M. Noulet, maçon, rue Nationale, avait renfermé ses outils dans une petite remise en planches, qui avait été disposée à cet effet, dans une maison en construction de la rue du Brun-Pain. Un matin on trouva la porte fracturée, et tous les outils avaient disparu.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur un jeune manœuvre, Arthur Caunière, âgé de 17 ans, qui n'était pas venu travailler. Ce Caunière a été arrêté à Roncq et il s'est empressé de dénoncer le nommé Paul Deprost, âgé de 15 ans, qui n'exerce guère d'autre métier que de conduire les bestiaux, les jours de marchés de Lille. Il a été en effet, arrêté par les agents de sûreté Leman et Castelain, mercredi, au moment où il arrivait avec un troupeau de vaches. On en recherche encore un troisième. Les malheureux n'ont pas de domicile fixe.

Les épaves. — Un gros paquet de coton retors écru a été trouvé mardi soir rue de Paris : on peut le réclamer au bureau de police.

Halluin. — *Mort le jour de ses noces.* — Le malheureux tisserand qui a succombé dans les tristes circonstances que nous avons relatées dans notre précédent numéro s'appelait Albert Lhomond et non Leman.

L'enquête et l'autopsie ont mis à néant les racontars de toutes sortes qui s'étaient propagées avec une incroyable rapidité; le marié avait été pris, à l'estaminet des Sapeurs-Pompiers (situé rue des Ecoles et non rue du Château, comme nous l'avons dit par erreur) d'une première attaque du mal qui devait fatalement l'emporter subitement : *congestion pulmonaire et thromatose du cœur.*

Le préposé Ruffier, qui s'est trouvé si malheureusement mêlé à cette affaire, est un excellent serviteur, qui a la confiance de ses chefs. Il est bien établi, comme il l'a toujours affirmé, qu'il ne s'est porté à aucune violence envers le nommé Lhomond. Il avait spontanément reconnu tout d'abord qu'il avait été seulement aux prises avec le frère qui battait du tambour ; mais qu'il n'avait fait que se défendre.

Le corps est resté à l'Hôpital ; les funérailles ont lieu aujourd'hui, à 7 heures du matin.

— *Exploits de gamins.* — Il était bien rare de passer en chemin de fer, sous le pont qui se trouve à une faible distance de la gare d'Halluin, sans entendre le choc de corps durs sur les wagons; mardi après-midi encore à plusieurs trains, et notamment à celui qui arrive à cinq heures, un voyageur qui se trouvait dans un compartiment de seconde aurait pu être grièvement blessé par les briques qui avaient été placées, au-dessus du pavé, au pose la lampe. Une brique entière avait été lancée du haut du pont : le chapeau de recouvrement et la lampe elle-même avaient été pulvérisés.

Le brigadier des gardes-champêtres, qui était en ce moment à la gare, se mit aussitôt à la recherche des gamins et réussit à en rejoindre un, qui dénonça ses quatre camarades. Tous ont été conduits depuis plusieurs semaines à ce coupable passe temps ; et il était bien convenu, qu'après avoir jeté, on devait se sauver.

Les cinq gamins, âgés de 8 à 10 ans, seront poursuivis en simple police, les par